



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-57

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Monia BEN SLAMA

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 38

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 3

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, M. CLARETON Xavier, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DIGNE Jérôme, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAI Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, , Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. NOWAK Grégory, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, M. SAUVAGE Thomas, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia

ABSENTS REPRESENTES :

M. FERREIRA Damien donne pouvoir à M. FOUILLAND Pierre,
Mme MILLOT Pascale donne pouvoir à Mme STARON Catherine,
Mme ROUANET Anne-Claire donne pouvoir à M. FRANCOIS Sébastien

ABSENTS :

Néant

Objet : Commissions communautaires : désignation des membres - Modification

Vu le rapport établi par M. Damien Combet :

Par délibération n°2026-43 du 21 avril 2026, le conseil communautaire a procédé à la désignation des membres des commissions thématiques permanentes.

Il convient d'apporter une modification à ladite délibération en procédant à la désignation de Monsieur Damien FERREIRA pour compléter la composition de la commission *Création et entretien des équipements communautaires*.

En application de l'article 2121-21 du CGCT, il est proposé que le mode de scrutin retenu soit le scrutin public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du membre supplémentaire au sein de la commission *Création et entretien des équipements communautaires*, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;

DESIGNE Monsieur Damien FERREIRA membre de la commission *Création et entretien des équipements communautaires* ;

FIXE à 17 (dix-sept) + le Président le nombre de membres de ladite commission ;

Création et entretien des équipements communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Marc BUGNET (vice-président) • Sébastien FRANCOIS • Valérie GRILLON • Agnès SÉNÉCLAUZE • Bruno THUET • Monia BEN SLAMA • Fabrice DUPLAN • Cédric LAURENT • Mehdi SOUKEUR • Roberto CANAL • Eddy ERSINE • Denis LANOISELEE • Elyane CLOP • Christophe CUOQ • Pierre FOUILLAND • Joël WENGORZEWSKI • Damien FERREIRA
--	---

Extrait certifié conforme,

Damien Combet
Président



Monia Ben Slama
Secrétaire de séance



Votants	41
Abstention	0
Contre	0
Pour	41

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)